

## Modification n° 5

Le présent document n'est pas une demande de soumissions. La présente modification permet de répondre aux questions 13 à 21 concernant l'ISQ n° EN920-190988/G.

La présente modification vise également à réviser la Section 3.1 Préparation et présentation de la réponse, du document de l'ISQ, à permettre aux soumissionnaires d'envoyer leur réponse par courriel à :

[TPSGC.PAApprovalRHalaPAYE-APHRtoPAYProcurement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.PAApprovalRHalaPAYE-APHRtoPAYProcurement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**RAPPEL IMPORTANT À L'INTENTION DE L'INDUSTRIE** : afin de faciliter les recherches de l'industrie, toutes les publications actuelles et futures portant sur la stabilisation des innovations du système Phénix et la solution de la prochaine génération en matière de RH et de paye comprendront la mention « **HRP-RHP** » dans leur titre. Veuillez noter que les fournisseurs peuvent s'abonner aux mises à jour relatives aux avis d'appel d'offres (par courrier électronique, au moyen des fils de nouvelles ATOM ou RSS) en utilisant le mot clé « **HRP-RHP** ».

### TABLEAU DU JOURNAL DE SUIVI POUR LES QUESTIONS ET RÉPONSES FOURNIES À JOUR.

| QUESTIONS ET RÉPONSES                         | EMPLACEMENT DES QUESTIONS ET RÉPONSES  |
|---|--|
| Questions et Réponses n <sup>os</sup> 1 à 3   | Pièce jointe à la Modification 002 de l'ISQ, mais ayant Modification 001 comme titre |
| Questions et Réponses n <sup>os</sup> 4 à 8   | Modification n° 003  |
| Questions et Réponses n <sup>os</sup> 9 à 12  | Modification n° 004  |
| Questions et Réponses n <sup>os</sup> 13 à 21 | Modification n° 005  |

| N° | QUESTION  | RÉPONSE   |
|----|---|---|
| 13 | En ce qui a trait au critère 1.b), un soumissionnaire qui n'est pas le concepteur de la technologie proposée et qui ne détient pas, d'autre part, de convention approuvée de revendeur, mais qui a établi des ententes d'alliance avec un ou plusieurs fournisseurs de logiciels d'automatisation des processus robotiques (APR), et qui présente des preuves de ces alliances, est-il acceptable au sens de cette exigence?  | <b>Oui.</b> Si les ententes d'alliance confirment que le soumissionnaire est autorisé à offrir à la revente la technologie proposée.  |
| 14 | Paragraphe 2.3 : l'État envisagera-t-il d'élargir la définition des entités liées de la façon suivante : « L'entité et le répondant peuvent être des entités juridiques distinctes au sein d'un réseau formellement organisé de services professionnels dont tous les membres exercent leurs activités en usant d'une marque commune et partagent l'accès à la priorité intellectuelle, aux talents et à la technologie, à la méthodologie, aux stratégies et aux politiques intégrées à l'échelle du réseau. » | <b>Non.</b> La définition demeure inchangée. Toutefois, le soumissionnaire ne doit pas supposer que cela l'empêche de satisfaire à l'une ou l'autre des exigences de qualification. |

|    |  |   |
|----|--|---|
| 15 | En ce qui a trait au critère 1.d), l'État peut-il confirmer que les références de cinq (5) grandes installations d'ARP suffiront, plutôt que dix (10)?   | Les critères exigent cinq (5) références, et non dix (10).  |
| 16 | L'État peut-il confirmer que (1) les références de solutions et (2) les preuves de l'existence de conventions de revendeur peuvent couvrir de multiples produits de différents fournisseurs informatiques pour chaque catégorie (p. ex. : la référence de projet 1 aurait mis en œuvre une solution tirée du produit du fournisseur de logiciels A, et la référence de projet 2 aurait mis en œuvre une solution tirée du produit du fournisseur de logiciels B)?  | <b>Oui.</b> Les répondants peuvent répéter les références parmi les différents volets.  |
| 17 | Baisse de la file d'attente : les capacités exigées sont très différentes pour chaque question de cette catégorie. L'État peut-il confirmer que le répondant serait disqualifié de la catégorie si l'une des exigences obligatoires n'était pas satisfaite? L'État envisagerait-il de séparer les qualifications/exigences d'analytique, de gestion des cas et d'impartition de la paie en trois catégories de qualification distinctes?   | C'est juste. Le répondant serait disqualifié. Le Canada n'étudiera pas plus avant cette recommandation.   |
| 18 | Référence : 2.3 – Présentation d'une seule réponse (par catégorie). Plusieurs fabricants d'outils logiciels traitent avec le gouvernement du Canada par l'entremise de revendeurs autorisés qui sont en mesure de vendre le logiciel et de fournir des services certifiés de mise en œuvre des produits. Question : est-ce qu'un fabricant d'équipement original (FEO) peut présenter une soumission dans l'intention d'amener un de ses revendeurs à présenter une soumission à la phase de la demande de propositions (DDP)? | Seuls les répondants qualifiés seront autorisés à présenter des soumissions lors des phases subséquentes de sollicitation émises dans le cadre du processus d'achat. Pour se classer parmi les répondants qualifiés et recevoir la DDP, le soumissionnaire doit se qualifier dans le cadre de la présente Invitation à se qualifier (ISQ). Bien que le Canada se réserve le droit d'ouvrir tout processus d'achat subséquent à n'importe quel soumissionnaire intéressé, on ne sait pas, à l'heure actuelle, s'il le fera. Il incombe aux soumissionnaires de veiller à se qualifier dans le cadre du présent processus d'ISQ pour recevoir les DDP subséquentes. |
| 19 | Référence : 2.3 – Présentation d'une seule réponse (par catégorie). Plusieurs fabricants d'outils logiciels traitent avec le gouvernement du Canada par l'entremise de revendeurs autorisés qui sont en mesure de vendre le logiciel et de fournir des services certifiés de   | Seuls les répondants qualifiés seront autorisés à présenter des soumissions lors des phases subséquentes de sollicitation émises dans le cadre du processus d'achat. Pour se classer parmi les  |

|    |  |   |
|----|--|---|
|    | <p>mise en œuvre des produits. Question : est-ce qu'un FEO peut présenter une soumission à la phase de l'appel d'intérêt, pour le compte du FEO?</p>   | <p>répondants qualifiés et recevoir la DDP, le soumissionnaire doit se qualifier dans le cadre de la présente ISQ. Bien que le Canada se réserve le droit d'ouvrir tout processus d'achat subséquent à n'importe quel soumissionnaire intéressé, on ne sait pas, à l'heure actuelle, s'il le fera. Il incombe aux soumissionnaires de veiller à se qualifier dans le cadre du présent processus d'ISQ pour recevoir les DDP subséquentes.</p> |
| 20 | <p>Reference : 5 – Gestion de l'accès accru des utilisateurs, paragraphes h et i. Tous nos clients ont dans leur entente-cadre une entente de non-divulgence. À ce titre, détenir les renseignements fournis par un client donné constituerait une infraction à l'entente jusqu'à l'obtention des approbations légales des deux parties. Le Canada accepterait-il que le nom de l'entreprise et les détails du projet lui soient fournis avec les coordonnées de l'utilisateur ultime, si et quand un fournisseur donné serait techniquement qualifié?</p> | <p><b>Oui.</b> Le Canada respecte les ententes de non-divulgence existantes; les répondants, toutefois, doivent certifier dans leur réponse l'existence de ces ententes.</p>  |
| 21 | <p>Pour obtenir la meilleure expérience globale quant à l'utilisation du Projet de stabilisation de la paye, veuillez confirmer que, à titre de références de projet, le soumissionnaire peut se servir de références de sa société-mère, de sociétés affiliées ou de filiales.</p>  | <p><b>Oui.</b> Vous pouvez utiliser des références provenant de votre société-mère, de sociétés affiliées ou de filiales.</p>   |

### Modification au Section 3 du document de l'ISQ

#### **Supprimer** – à la Section 3.1 Instructions générales

- a) Les Répondants doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de l'invitation de se qualifier.

#### **Insérer** – à la Section 3.1 Instructions générales

- a) Les Répondants doivent être présentés au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de l'invitation de se qualifier. Soumissions peuvent être soumises au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou électroniquement à l'adresse électronique générique :

[TPSGC.PAApprovalRHalaPAYE-APHRtoPAYProcurement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.PAApprovalRHalaPAYE-APHRtoPAYProcurement.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES**